

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 05-04 du 18 juin 2020

LE BLANC-MESNIL – AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION, RÉNOVATION OU EXTENSION AU COLLÈGE RENÉ DESCARTES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 adoptant le Plan Ambition Collèges (PAC),

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'accord-cadre n°20159300001354 conclu avec l'atelier d'architecture Manuel R. Da Costa,

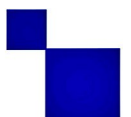
Vu le marché subséquent n°1 n°201600001689 à l'accord-cadre susvisé,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les dépenses supplémentaires, allongeant la durée des travaux, relatives au marché subséquent n°1 de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation, rénovation ou extension dans le collège René Descartes au Blanc Mesnil, pour un montant de 35 178 euros HT soit 42 213,60 euros TTC, portant le nouveau montant du marché à 114 348 euros HT soit 137 217,60 euros TTC ;

- APPROUVE l'avenant au marché, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'atelier d'architecture Manuel R. Da Costa ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.